



MAIRIE
DE VER SUR MER

14114

Compte-rendu du Conseil Municipal Vendredi 17 décembre 2021 à 18 h 00 Salle St Exupéry

Présents :

Jean-Luc VERET, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Lysiane LEDUC – DREAN, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Pascale CLAUSER, Philippe BERTEMONT, Éric POTIER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN.

Pouvoirs : Daniel DESCHAMPS à Gérard. MARCIA, Bertrand ROY à Philippe ONILLON, Houria BADEK à Ludovic MAULNY, Jean-Bernard MAILLARD à Marie-Claude HOFFNUNG.

* *

Hommage de Jean-Luc VERET à Catherine DU RIVAU, décédée le 15 octobre 2021, partie trop jeune, en mémoire de son sourire et de l'attention qu'elle portait aux autres. Une minute de silence est observée par le Conseil municipal.

* *

1 - Désignation du secrétaire de séance :

Pascale CLAUSER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - Mise en place de Catherine INNOCENT :

Madame Catherine INNOCENT remplace Madame Catherine du RIVAU, Y. EIFLER ayant renoncé à son mandat pour des raisons de santé. Il continue son action au CCAS.

Catherine INNOCENT se présente brièvement : à Ver depuis 8 ans, elle a 60 ans et travaille pour une Avocate à Caen.

3 - Communication du maire :

- Inauguration de la maison médicale le 16 décembre, avec le médecin Céline BUSSENOT et les quatre infirmières de Ver qui exercent maintenant à la Maison Médicale, accessible aux personnes à mobilité réduite. Le médecin a déjà beaucoup de patients. Un médecin de plus serait déjà justifié mais cela imposerait des travaux pour un cabinet supplémentaire.

Il existe deux Pôles santé, l'un à Creully et l'autre à Tilly-sur-Seulles, dont les subventions ont été très conséquentes alors que les dépenses de la Maison Médicale de Ver sont à la charge de la commune.

- Stage de Geoffrey O'NEIL : un retraité anglais est venu faire un stage bénévole à la mairie, il a participé à l'accueil et a surtout travaillé sur les compléments au Chemin de Mémoire. Sur chaque panneau figure un QR code qui pointe vers une page du site de la mairie sur laquelle on pourra trouver des informations complémentaires à celles figurant sur les panneaux, historiques, biographiques, etc...en français et en anglais. Mr O'NEIL a travaillé sur ce texte qui est en voie de finalisation.
- Georges BATTIS, vétéran britannique et initiateur du Normandy Memorial Trust, est venu avec son association Spirit Of Normandy Trust (SONT) à la mairie le 25 octobre notamment pour remercier de l'accueil que Ver-sur-Mer a fait au Mémorial Anglais. L'échange a été intéressant et chaleureux. Il était accompagné de plusieurs personnalités qui ont tenu à faire des cadeaux symboliques à la commune.
- Le mercredi 27 octobre, le Mémorial britannique a invité les vétérans anglais qui avaient débarqué à Ver. La cérémonie était émouvante.
- Le repas des anciens a réuni 130 personnes le dimanche 21 novembre, dans une ambiance sympathique et musicale (avec présentation du Pass sanitaire). La municipalité a reçu beaucoup de remerciements et se réjouit d'avoir pu l'organiser cette année.
- Les colis de Noël sont en cours de distribution, accompagnés d'un dessin des enfants de l'école (106 colis solo et 60 duos). Ils ont été préparés par l'Armoire Gourmande, nouveau commerce de Ver sur Mer, avenue du Général Ailleret, pénalisé par les travaux actuellement en cours. Les jeunes du conseil des jeunes participent à la distribution, pour le plus grand plaisir de nos anciens.
- Une réunion publique a eu lieu le 19 novembre, animée et sympathique, réunissant environ 130 participants. Les discussions ont porté principalement sur les travaux. L'annonce de la réouverture de la place Churchill a été applaudie.
- Les travaux en cours avenue du Général Ailleret ont entraîné le changement de sens de circulation du boulevard de la Plage, annoncé par une signalisation importante. Malheureusement un nombre important de voitures emprunte les sens interdits. Après la reprise du chantier début janvier, le Capitaine de gendarmerie de Courseulles fera respecter la signalisation.
- L'arrêt de car avenue Ailleret devait être supprimé et transféré au niveau de la rue Poret, les arrêts provisoires n'étant plus autorisés par la Région. A la suite de la mobilisation des parents d'élèves, le Maire a obtenu une réunion de concertation organisée par la Région. Le Chef de service de la Région, le conseiller régional, les représentants de KEOLIS, de l'ARD et le Maire sont allés sur le terrain et ont été convaincus de la nécessité d'éviter aux jeunes une demi-heure de marche supplémentaire dans la nuit. Il a été décidé que l'arrêt de bus soit maintenu pendant les travaux au niveau de la pharmacie, avenue Ailleret dans le sens Est – Ouest et qu'un arrêt provisoire soit installé en bas de la rue du 6 juin dans l'autre sens, le car étant dévié par la rue de la Rivière.
- Un jugement du Tribunal Administratif a rejeté le recours de Mesdames Maxi Krause et Francine Jeanne sur l'illégalité du déclassement du parking rue Poret. La décision de la commune était effectivement entachée d'illégalité en octobre 2019, mais cette irrégularité a été corrigée en décembre 2019 par une nouvelle délibération. Le recours est donc devenu sans objet. Un non-lieu total a été décidé par le tribunal, sans pénalité pour la commune.

- Le Conseil Syndical de Bessin Urbanisme a été modifié. Bessin Urbanisme devient TER BESSIN au 1^{er} janvier 2022, car il inclut désormais la GEMAPI. La reprise du passé pourrait poser des problèmes, car il implique la dissolution du Syndicat Mixte de la Seullles et de ses Affluents.
- JL. VERET a été élu par le Conseil communautaire de STM au Conseil syndical de Ter Bessin, P. ONILLON, suppléant.

4 - Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 22 octobre 2021 :

L. LEDUC-DREAN signale une erreur dans l'adressage : il faut remplacer Impasse Marefontaine par Chemin Marefontaine.

Vote : 18 pour, 1 abstention (C. INNOCENT)

5 - Election à la Commission Environnement :

Madame C. INNOCENT en remplacement de C. DU RIVAU.

Vote à l'unanimité

6 - Calendriers des animations en 2022 :

La tenue des manifestations est soumise à l'évolution de la situation sanitaire.

- ✓ Vœux du maire le 22 janvier, sans pot convivial.
- ✓ Fête du Printemps le 2 avril sur le thème de la Nature et de l'Environnement.
- ✓ Villa des Arts les 8 et 9 juillet avec Marché du Terroir et un feu d'artifice le 9 au soir.
- ✓ Fête de Ver et de la Mer le 14 août.

Ces deux dernières dates sont prises en raison des heures de la marée (marée basse pour tirer le feu d'artifice et mi-marée pour la mise à l'eau des bateaux).

7- Sapins dans la dune :

Une réflexion est engagée depuis un an sur la possibilité de retenir le sable sur la dune à l'endroit où elle est très érodée et où elle laisse passer l'eau de mer vers le marais d'eau douce. L'idée est d'y mettre les sapins de Noël.

Un avis a été pris auprès de plusieurs experts. Mr Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Président National du Conservatoire du Littoral et Mr Jean-Philippe LACOSTE, Délégué régional, sont venus rencontrer le Maire et les Adjointes et visiter le site, le mercredi 10 novembre 2021. Ils ont approuvé le projet.

Une rencontre de mise en place de la GEMAPI a eu lieu le vendredi 10 décembre avec M. Benoit DESMOULINS, Vice-président de Bessin Urbanisme chargé de la GEMAPI, Pierre GUERRIOT, Ingénieur nouvellement embauché pour la GEMAPI, les 2 ASA, STM et le Maire. Le projet de Sapins dans la dune a été encouragé.

Une affichette est distribuée dans les boîtes aux lettres pour indiquer les lieux de collecte : parking de la Clé des Champs, parking de l'Eglise et parking du tennis. Les arbres seront récoltés par les agents techniques. Cette opération sur les dunes sera faite un samedi avec la participation de tous et du conseil des jeunes.

MC. DEHLINGER s'interroge sur le propriétaire de cette dune.

Vote à l'unanimité.

8 - Le conseil des jeunes :

Le Conseil des jeunes s'est réuni le 4 décembre. Un appel à candidature avait été fait à l'école et au collège. 10 jeunes ont élus : une présidente, Romane MARTIN, et deux vice-présidents : Léandre MARIE et Lalie CORDAS.

Les jeunes du Conseil ont décidé de participer à la distribution des colis de Noël et à l'opération des sapins.

9 - Agrandissement du Parc Loisirs Nature :

Ce sujet a déjà été abordé au dernier Conseil Municipal. Deux plans ont été reçus, une demande de subvention est préparée. Les services de l'état préconisent la dés-imperméabilisation des sols (retirer le bitume par exemple), ce qui pourrait être fait à l'angle de la rue du 6 juin et de la Promenade des Coteaux.

Le projet complété est donc à l'étude avec les devis suivants :

✓ Projet initial	90 000€
✓ Clôture	27 000€
✓ Extension	38 000€
✓ Total	155 000 €

Le maire demande un vote l'autorisant à demander une subvention et à réaliser le projet.

MC. DEHLINGER attire l'attention sur la présence d'un STOP sur le plan présenté, qui incitera les conducteurs à accélérer rue du 6 juin.

JL. VERET prend acte de ce point. Il regrette aussi que les vérois aient pris l'habitude de se garer sur les trottoirs qui sont faits pour les poussettes et les fauteuils roulants lesquels se voient dans l'obligation de circuler sur la route !

E. POTIER rappelle qu'on est dans une zone 30.

Il ne devrait pas y avoir de problème de stationnement au niveau de la Maison médicale, même après réalisation du parc Loisirs Nature.

L. LEDUC-DREAN demande quelle somme la mairie est prête à emprunter pour ce projet si toutes les subventions ne sont pas obtenues. JL. VERET indique que la commune est en train de se désendetter : 250 000€ remboursés en 2020 et 250 000€ remboursés en 2021 sur les emprunts en cours.

En mars, le budget prévisionnel sera présenté et fera le point sur l'endettement.

La Mairie fait beaucoup de petites économies, grâce à JC. MARIE qui renégocie beaucoup de contrats.

Vote pour le budget prévisionnel de 155 000€ permettant la demande de subvention.

Vote : 10 pour, 3 contre, 6 abstentions.

10 - Terrains de pétanque :

Un seul terrain, comme c'est le cas actuellement, ne permet pas d'organiser des tournois.

L. MAULNY décrit le projet : 4 terrains entourés de rondins de bois, deux de chaque côté du Skate Park. Un accès à la zone de stockage des bouées est conservé.

Il y aura deux tables de pique-nique en bois.

Deux devis ont été reçus, tous les deux autour de 10 000€.

Vote : 17 pour, 2 contre (P. ONILLON, B. ROY)

11 –Rapport d’activité de la communauté de commune :

JL. VERET lit des extraits, de chaque rubrique, car il doit le présenter aux membres du Conseil Municipal.

Discussion sur la gestion des eaux par Bessin Urbanisme, la suppression du SMSA en janvier 2022, le fait que les deux ASA ne savent pas leur avenir, le transfert de l’historique et des connaissances à la nouvelle structure et des moyens qu’elle mettra pour répondre aux besoins. JL. VERET indique être inquiet pour le futur de la gestion de la GEMAPI, inquiétude que ne partage pas P. ONILLON.

12 – Rapport de la Commission Locale des Charges Transférées :

Les transferts de charges suivent les transferts de compétence entre la commune et la communauté de communes

Le bilan des transferts d’impôts et de charges depuis 2017 aboutit actuellement à un versement de 356 685,31€ à la commune de Ver.

Vote : 18 pour, 1 abstention (C. INNOCENT)

13 - Elaboration du PLUI : contrat de gouvernance :

Il sera beaucoup question du PLUI dans les deux ans à venir. On est au début d’une démarche commune avec l’ensemble des communes. Pour être validé, le PLUI devra être approuvé par chacune des 28 communes de STM. L’organisation divise STM en 4 zones.

JL. VERET et JC. MARIE sont les deux représentants de la commune au groupe territorial.

Ver est dans la même zone qu’Asnelles, Banville, Meuvaines et Graye.

Il y aura une information régulière des communes sur l’avancement du PLUI.

JL.VERET demande aux Conseillers municipaux de réfléchir à l’avenir qu’ils veulent pour Ver en matière d’urbanisme, sachant qu’il y a une forte demande de logement, ce qui a provoqué une hausse des prix de vente des biens de 17% en 2 ans.

L. LEDUC-DREAN souligne qu’il faut penser à l’école de Ver, pour éviter les fermetures de classe ; qu’il faut envisager quelle imperméabilisation et quelle artificialisation de zones agricoles sont acceptables.

14- Rapport d’adressage :

Il est nécessaire de voter sur l’ensemble de la liste des rues de la commune.

G. MARCIA signale que ne figurent pas dans cette liste la rue du Pont-Chaussée et le chemin des Roquettes.

Il convient de rectifier le nom de la rue de la Rivière (et non rue de la Rivère).

Vote à l'unanimité pour la liste des rues présentée, qui pourra être complétée ultérieurement

15 -Bilan des investissements et projets d'investissement :

Le budget prévisionnel 2022 sera voté en mars.

Les investissements en 2021 ont été les suivants :

- ✓ Chemin de mémoire, avec une subvention programmée par l'ancienne équipe.
- ✓ Les travaux de la Maison médicale (subvention obtenue de 67 000€).
- ✓ Huisseries du Manoir : 10 000€.
- ✓ Réfection de la rue des Roquettes : 28 000€ dont 15 000 € payés par le NMT.
- ✓ Sécurisation et panneaux de voirie : 22 000€.
- ✓ Assainissement rue de la Provence/avenue du Général Ailleret : subvention de 40%, prêt à taux 0 pour 20%, 40% restant à la charge du budget assainissement. Ils sont provisionnés.

Les projets d'investissement à venir sont les suivants (tout ne sera pas fait en 2022) :

- ✓ Parc loisirs-nature : 155 000€.
- ✓ Cale Paisty-Ver : 76 000€.
- ✓ Vitraux de l'église : 25 000€ (subvention demandée).
- ✓ Effacement des réseaux (SDEC) : 285 000€ sont programmés sur plusieurs années.
- ✓ Trottoirs avenue du Général Ailleret : 300 000 €.
- ✓ Réfection de la bâche du tennis-club 60 000€ sur le budget communal.
- ✓ Accueil mairie 100 000€.
- ✓ Achat du terrain de STM 200 000€.
- ✓ Esplanade de l'église et terrain du Manoir 200 000€.
- ✓ Diagnostic et travaux énergétiques 20 000€, dans un premier temps.
- ✓ Trottoirs avenue du 6 juin 150 000€.
- ✓ Raccordements non conformes de 100 maisons 360 000€, pour une subvention de 300 000€.

Les terrains de pétanque ont été provisionnés sur 2021.

E. POTIER attire l'attention sur la rue de la Libération qui est très dangereuse pour les piétons.

JL. VERET indique envisager de mettre des sens uniques sur certaines rues. Il y a lieu de réfléchir à ce sujet.

16 - Décisions budgétaires modificatives :

Il s'agit de transférer des sommes d'un chapitre à une autre car on ne peut pas dépenser une somme supérieure à celle indiquée dans le budget initial.

- ✓ Virement de crédit de 3 000€ de la ligne 2121 sur la ligne 1641 pour laquelle les dépenses sont de 280 214€ pour un budget de 277 214€.

Vote à l'unanimité

- ✓ Virement de 1 250€ de la ligne 022 sur la ligne 66111, pour laquelle les dépenses sont de 7 042€ pour un budget de 6 010€.

Vote à l'unanimité

17 - Autorisation de dépenses d'investissement pour le début 2022 :

Entre janvier et mars de chaque année, le budget de l'année n'étant pas encore voté, le Conseil peut autoriser le Maire à investir 25% du budget de l'année précédente afin de ne pas bloquer les dépenses d'investissement. Sans cette autorisation aucune dépense ne peut être faite avant le vote du budget qui a lieu en mars.

Ce pourcentage (25% de 917 000€) correspond pour le budget de la commune à 227 250€.

Vote : 18 pour, 1 abstention (D. DESCHAMPS)

Autorisation de dépenses d'assainissement pour le début 2022, 25% de 565 000€ correspond à 140 000€.

Vote à l'unanimité

18 - Tarifs cimetière :

Les concessions perpétuelles n'existent plus. Les concessions de 99 ans sont très longues et la plupart des tombes ne sont plus entretenues après quelques dizaines d'années.

Les tarifs ont été comparés à ce qui se fait dans les communes voisines et à la moyenne nationale. Ils sont très inférieurs et cela amène à proposer d'augmenter les tarifs.

Discussion sur les montants à appliquer. Finalement les tarifs suivants sont retenus :

- ✓ Concession de 50 ans : on passe de 320€ à 400€.
- ✓ Concession de 30 ans : on passe de 130€ à 250€.

Pour les urnes, pas d'augmentation :

- ✓ 50 ans : 300€.
- ✓ 30 ans : 120€.

Bien sûr, si les descendants le souhaitent, ces concessions sont renouvelables.

Vote 12 pour, 2 contre, 5 abstentions.

19 - Tarifs des publicités dans le bulletin municipal :

- ✓ 1/6 de page : 80€
- ✓ ½ page : 200€

Marie-Christine DEHLINGER demande si la gratuité la première année s'applique toujours.

Jean-Luc VERET indique que la nouvelle municipalité n'a jamais été informée de cette habitude.

Les commerces peuvent mettre leur logo gratuitement sur le site de la mairie.

Vote pour les tarifs :

POUR : 15 – CONTRE : 2 (Marie-Christine DEHLINGER et Marie-Laure PAIN) – ABSTENTION : 2 (Philippe ONILLON et Bertrand ROY).

Vote pour la gratuité de la première année :

POUR : 14 – CONTRE : 4 (Ludovic MAULNY, Houria BADEK, Gérard MARCIA et Daniel DESCHAMPS)
ABSENTION : 1 (Jean-Luc VERET).

20 – Adaptation des territoires côtiers au recul du trait de côte :

Ver-sur-Mer est très concernée par ce problème et est considérée comme prioritaire.

Une cartographie de la côte, payante, peut être réalisée mais il en existe déjà une datant d'environ 1 ou 2 ans réalisée dans le cadre du PPRL.

Vote pour ne pas réaliser de nouvelle cartographie, à l'unanimité.

21 - Demande de subvention pour le raccordement des eaux pluviales non-conformes.

L'Agence de l'Eau a identifié 100 branchements à mettre en conformité, pour un coût estimé en 2017 à 300 000€. Mais l'Agence de l'Eau demande une délibération confiant la maîtrise d'ouvrage à la commune

Vote à l'unanimité

* * *

JL .VERET souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, recommande la prudence et le respect des gestes barrière. Il confirme qu'il ne sera pas possible d'organiser des réunions dansantes dans les salles municipales, même à titre privé (les boîtes de nuit ont été fermées par les autorités).

P. ONILLON demande pourquoi la date du 5 décembre n'a pas donné lieu à une cérémonie en hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

JL. VERET répond que la Mairie célèbre le 19 mars, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Cette date correspond à la signature des Accords d'Evian, mettant fin au conflit entre la France et l'Algérie. L'Algérie Française et le colonialisme, c'est fini. L'heure est au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, selon l'esprit de l'ONU. Tournons-nous vers la paix pour l'avenir et partageons ce message avec les jeunes générations.

Les commémorations célébrées par la municipalité sont :

- ✓ Le 11 novembre, date de l'armistice de la guerre de 1914 – 1918.
- ✓ Le 6 juin, date du débarquement de 1944 en Normandie.
- ✓ Le 8 mai, date de l'armistice de la guerre de 1939 – 1945, signé entre les occidentaux et l'Allemagne Nazie.
- ✓ Le 19 mars, date des accords d'Evian en 1962, entre la France et l'Algérie.

La Secrétaire de séance,

Pascale CLAUSER

Le Maire,

Jean-Luc VERET